

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 64 (1919)
Heft: 1

Artikel: Le corps d'armée des femmes dans l'armée britannique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340180>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le corps d'armée des femmes dans l'armée britannique.

Le principe général de recrutement de notre armée fédérale est la généralisation du devoir militaire, chacun devant remplir l'emploi qui répond le plus exactement à ses aptitudes, et la répartition des emplois étant réglée de telle façon que les opérations stratégiques et tactiques bénéficient du maximum d'éléments capables de s'y adapter. De là, par exemple, les formations mixtes d'élite et de landwehr, cette dernière libérant, dans les emplois auxiliaires, les éléments de la première plus aptes aux combats du front.

Ce principe est appliqué dans toutes les armées plus ou moins complètement. Il n'a été nulle part poussé aussi loin que dans l'armée britannique où, pour permettre à la totalité des hommes capables des plus gros efforts d'y rester affectés, le haut commandement britannique n'a pas hésité à constituer un corps d'armée de femmes. Organisé dès le printemps 1917, ses « soldates » ont rendu des services que tous les généraux, les états-majors et les unités ont apprécié vivement.

La *Revue de Paris*, livraison du 1^{er} août 1918, a publié à ce sujet des renseignements d'un grand intérêt, donnés par M^{me} Andrée Viollis. Ce que nous en disons n'est qu'un résumé de son article.

Le but était d'attribuer partout, et jusque derrière le front, des femmes aux emplois qu'elles étaient capables de remplir aussi bien et mieux souvent que les hommes. La substitution fut opérée en premier lieu, à titre d'essai, en Angleterre même, puis sur le continent dans les zones des armées, savoir spécialement dans les camps d'exercice. On forma, à cet effet, des cuisinières et des chauffeuses d'automobiles. Naturellement, les femmes furent attribuées aussi à tout ce qui relevait de l'hospitalisation, soins aux femmes et aux enfants des localités bombardées par des Zeppelins ou des Gothas, soins aux victimes d'accidents dans les mines et dans les usines, transport des blessés, recherches dans les décombres, etc.

Cette première expérience faite, et l'activité des femmes dans ces emplois ayant été constatée, on se résolut de passer à la fondation officielle du corps de femmes volontaires : Women's Army Auxiliary Corps. Les conditions de recrutement furent les suivantes : être âgée d'au moins dix-huit ans pour les services de l'arrière, et de vingt ans pour ceux du front ; engagement pour la durée de la guerre ; au front, interdiction d'emploi sur le même théâtre des hostilités que les maris ; même solde que les Tommies.

Dans les services de l'avant, les femmes volontaires remplirent les mêmes fonctions que leurs sœurs restées en Angleterre. On les apprécia fort, non seulement dans les cuisines des camps, mais dans les bureaux d'état-major, de poste, télégraphe, téléphone, ateliers de tout genre.

Le corps fut placé sous les ordres d'une « Chief controller » avec grade équivalent à celui de colonel, et placée directement sous les ordres de l'adjudant général de l'armée.

Au front, une « Unit administrator » eut la direction générale des femmes à l'intérieur des camps. Suivant l'importance de celui-ci, on ajouta deux officiers subalternes (lieutenants) dont l'une s'occupa de l'économat et la seconde des bureaux, des écritures et du « drilling » ; car on les dressa à la discipline militaire. Le front britannique fut divisé en zones placées chacune sous les ordres d'une « area controller » qui reçut les demandes de « soldates » formulées par les divers services de l'armée. Les officiers furent en général choisies dans les classes cultivées et bien éduquées de la société. Les recrues passèrent devant une commission composée d'un agent de recrutement, d'un représentant du ministre du travail et d'un expert technique et furent soumises à une visite sanitaire.

Dans les affaires de service et les relations qu'elles comportent, les officiers supérieurs savaient oublier que les officiers du corps auxiliaire étaient des femmes. Ils acceptèrent comme étant la chose la plus naturelle les marques de respect dues à leur grade et les traitèrent en subordonnées. Les soldates leur en avaient une grande reconnaissance. N'était-ce point reconnaître officiellement le sérieux de leur rôle ? Cela cadre tout à fait avec le caractère britannique. Les Français avaient plus de peine à s'y adapter. La Chief controller conta comment,

après un entretien professionnel, certain général de l'armée française s'inclinant profondément devant elle, lui déclara :

— Madame, je suis à vos ordres...

— Pardon, mon général, c'est moi qui suis aux vôtres.

— Madame, — protesta solennellement le guerrier chevronné, la main sur le cœur, — madame, peut-être êtes-vous en effet sous mes ordres, mais je resterai toujours à vos ordres !

— La galanterie française ! — concluait Mrs X.

Livrées à elles-mêmes, sans organisation, sans chefs féminins, sans uniformes, ces femmes n'auraient peut-être pas différé de beaucoup d'autres... Encadrées, disciplinées, convaincues que de chacune d'elles dépendait la réputation du corps d'armée, elles firent d'excellents soldats.

C'est cette solidarité dans l'honneur qui a permis de réaliser sans scandale ce phénomène étonnant : une armée de femmes vivant aux côtés d'une armée d'hommes. Les règlements ont été conçus avec autant de prudence que de libéralisme... Durant les heures de travail, les soldates ne pouvaient causer avec des officiers, fussent-ils de leur famille, qu'avec une permission spéciale très difficilement accordée. Par contre, dans les moments de liberté, elles pouvaient se mêler aux Tommies, inviter leurs officiers à prendre une tasse de thé ou à passer la soirée. Pour les gradées, pas de règlement. Elles doivent se comporter au front comme elles le feraient chez elles.

« Sur tant de milliers de jeunes femmes vivant sans cesse en contact avec des hommes — racontait la Chief controller — n'est-il pas surprenant que nous n'ayons eu à compter en dix mois que deux cas de renvoi en Angleterre pour cause de grossesse. Un moindre pourcentage nous aurait mises en dehors de l'humanité ! » ajouta-t-elle en riant.

Ces femmes mettent dans les camps des Tommies une note claire et gaie de propreté et d'ordre fort appréciée de ces jeunes gens pendant leur repos. Elles soignent et fleurissent les tombes des glorieux soldats morts à l'ennemi.

Ainsi la règle s'établit : les hommes à la ligne de feu, les femmes dans les bureaux et services de l'arrière. Et partout où elles furent employées, leur conscience du devoir à accomplir, leur bonne volonté, leur entrain, leur endurance, leur magnifique esprit de corps les mit au rang des meilleurs soldats.